



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



Paris le, 08 novembre 2018

Statut des RUE, avenir des CSE....

Brutalité et passage en force font office de dialogue social

C'est par un mail laconique envoyé le 7 novembre 2018, à 21h15, que les organisations syndicales siégeant au Comité Technique Ministériel ont été informées que le statut des cadres socio-éducatifs et le nouvel échelonnement indiciaire des CSE seraient présentés pour avis le 22 novembre 2018 ! A ce jour, les projets de texte n'ont pas été transmis et présentés aux organisations syndicales et ce malgré les engagements de la DPJJ. D'ailleurs, nous ne savons même pas si ces mêmes textes ont été validés par la DGAFP (Direction Générale des Administrations de la Fonction Publique) ! De fait, le délai imposé ne laisse pas de temps pour que des groupes de travail se réunissent pour examiner en détail les textes.

Le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ ont maintes fois fait part de leur opposition à ce projet de statut a minima qui, loin de reconnaître le niveau de responsabilité et de compétence des RUE, vient de surcroît verrouiller toute possibilité d'évolution de l'ensemble de la filière socio-éducative. De leur côté, les personnels que nous avons soutenu et accompagné ont aussi fait largement connaître leur mécontentement et leur opposition à ce projet en menant des mobilisations et actions partout en France.

Nous faisons le constat que le Secrétariat Général du ministère de la Justice et la DPJJ, qui n'ont de cesse de se gargariser des bienfaits de cette réforme et du dialogue social qu'ils mènent, restent sourds à ces revendications. L'administration compte imposer brutalement la même méthode que pour le passage en catégorie A du statut des éducateur.trice.s soit 15 mn montre en main et aucun débat sur le fond.

Dès aujourd'hui la CGT PJJ et le SNPES-PJJ/FSU demandent le retrait de ce point de l'ordre du jour du CTM du 22 novembre 2018 et l'ouverture de groupes de travail, comme ils ont pu exister pour la création du statut ministériel des psychologues. De plus, une demande conjointe d'audience auprès de la ministre de la Justice a été effectuée ce jour afin de faire part de leur opposition à la méthode de passage en force une nouvelle fois employée et de porter nos arguments sur le fond de ce dossier !